



Strasbourg, 4 février 2021
[tpvs01f_2021.doc]

T-PVS(2021)01

CONVENTION ON THE CONSERVATION OF EUROPEAN WILDLIFE
AND NATURAL HABITATS

GROUPE DE TRAVAIL INTERSESSION SUR LES FINANCES

1ère réunion (*virtuelle*)

3 février 2021 (9h 00 – 12h 00)

RAPPORT

*Mémoire du Secrétariat
établi par la Direction de la participation démocratique*

1. Discussion avec M. Matjaž Gruden, Directeur de la participation démocratique, d'une éventuelle nouvelle structure fonctionnelle de l'Accord partiel élargi de la Convention de Berne

Le Directeur de la Participation démocratique, Matjaž Gruden, a ouvert la réunion et souhaité la bienvenue aux participants (annexe 1). Il a informé les membres que l'environnement figure dans le prochain cadre stratégique quadriennal du Conseil de l'Europe (CdE), reflétant les principales priorités de la mission à long terme du CdE. Sur les 12 priorités, la n° 10 concerne "[...] La lutte contre la dégradation de l'environnement et le changement climatique. Relever les défis que ceux-ci posent à la protection des droits de l'homme est devenu une priorité, d'autant plus que leur impact augmentera sans aucun doute dans les années à venir [...]. ».

Il y a maintenant un élan politique en faveur de l'environnement dans l'ordre du jour du CdE. Toutefois, il est spécifiquement fait référence à l'environnement et à l'approche fondée sur les droits de l'homme et non aux instruments existants, tels que la Convention de Berne. Il manque également une référence à la relation entre la démocratie et l'environnement. Que l'environnement soit devenu une priorité future clé est une nouvelle dont il convient de se réjouir et qui constitue une excellente occasion pour le Comité permanent de se pencher sur l'organisation des futurs travaux de la Convention de Berne, la possibilité d'élargir son programme et de garantir son financement durable.

À la lumière de ces récents développements, le Directeur a souligné que cela offrait l'occasion d'être plus ambitieux, de simplifier les règles de procédure du Comité permanent de la Convention de Berne et de concevoir le futur Accord partiel élargi (APE) de manière à lui permettre de répondre aux priorités environnementales du CdE, afin d'assurer la cohérence politique et de mobiliser le soutien des États membres. L'alignement des objectifs du futur APE sur les priorités du Conseil de l'Europe pourrait également être un facteur important dans l'évaluation du projet par le Comité des ministres ; en effet, celui-ci pourrait hésiter à accepter la création d'un nouvel accord partiel dont le mandat serait limité au financement des activités existantes. Le Directeur a donc présenté un projet de structure sur le fonctionnement possible et la source de financement de la Convention de Berne et de l'APE (annexe 2). Les principales activités de suivi de la Convention ainsi qu'au moins un membre du personnel devraient être financées par le Budget ordinaire du CdE, afin d'assurer le bon fonctionnement du Secrétariat. L'établissement de normes, les activités de coopération et d'assistance, ainsi que toute nouvelle initiative possible, pourraient faire partie de l'APE.

Les membres du Groupe de travail ont remercié le Directeur pour les informations actualisées qui sont encourageantes après tant d'années où l'importance de l'environnement et du changement climatique a été sous-estimée par le CdE. Les Membres ont souligné la nécessité de garantir un financement sur le Budget ordinaire du CdE pour les principales activités de suivi de la Convention, y compris le système des dossiers. Il a également été souligné que le Comité permanent devrait continuer de mettre l'accent sur l'APE. Enfin, il a été noté qu'il incombe au Comité des ministres de statuer sur la création de l'APE.

2. Prise en compte du mandat révisé ci-joint du Groupe de travail intersession sur les finances

Le Secrétariat a rappelé le mandat révisé du Groupe de travail intersession sur les finances, tel qu'adopté par la 40^e réunion du Comité permanent (30 novembre - 4 décembre 2020).

3. Désignation du président

M. Jan BROJÁČ, République tchèque, a été élu président du Groupe de travail intersession sur les finances pour 2021.

4. Présentation du projet de plan d'action 2021 en annexe pour mettre en place l'Accord partiel élargi

Le Secrétariat a présenté le projet de plan d'action 2021 et un calendrier de réunions séquentielles pour la mise en place de l'APE (par exemple, la coordination inter-secrétariat, le Groupe de travail intersession sur les finances, le GR-C/CM, le Bureau et le Comité permanent de la Convention de Berne). Le plan d'action et les dates des différentes réunions seront actualisés en fonction de l'évolution du processus de réforme.

Une consultation écrite avec les parties contractantes pourrait également être envisagée, à la suite de la discussion et des commentaires possibles des députés du Comité des Ministres sur le projet de résolution instituant l'APE le 18 mars et la révision ultérieure par le Groupe de travail sur les finances.

5. Présentation et discussion de deux barèmes provisoires de contributions pour l'APE et de certains scénarios basés sur un nombre différent d'États membres

Le Secrétariat a présenté deux scénarios avec respectivement 16 Etats membres (le seuil minimum) et 24 Etats membres, sur la base 1) des résultats de l'enquête menée en 2020 visant à identifier les pays qui souhaitent adhérer à l'APE et 2) des pays qui versent déjà régulièrement des contributions volontaires à la Convention de Berne.

Les scénarios présentent des simulations pour des budgets de 500 000 euros et 800 000 euros respectivement, en fonction des deux barèmes de contributions. Le premier barème reflète la portée des contributions volontaires proposées adoptées par le Comité permanent dans la Résolution n° 9 (2019) et fixe la contribution minimale à 1 300 euros et la contribution maximale à 55 000 euros pour un budget de 500 000 euros. Le second barème de contributions porte la contribution minimale à 2 000 euros et maintient la contribution maximale à 57 500 euros pour le même budget de 500 000 euros. Les mêmes barèmes de contributions ont été utilisés pour un budget de 800 000 euros.

Le Secrétariat a souligné que, s'il est possible de déterminer les contributions minimales et/ou maximales, les taux de contribution intermédiaires seront calculés automatiquement, en fonction de la population et du produit intérieur brut des pays contributeurs.

Les membres du Groupe de travail ont été invités à discuter des scénarios financiers et à conseiller le Secrétariat sur la façon dont ils souhaitent procéder à d'éventuelles simulations supplémentaires.

Les membres ont estimé que le scénario avec un budget total de 800 000 euros pour l'APE était irréaliste et ont décidé de viser un budget raisonnable un peu plus élevé que le total actuel des contributions volontaires reçues par an (environ 280 000 euros), afin d'assurer également la pérennité du Secrétariat.

Ils ont demandé au Secrétariat de préparer une simulation en fonction de la portée des contributions volontaires, conformément à la Résolution n° 9 (2019), en fixant une fourchette de contributions minimale et maximale pour toutes les parties contractantes. Le Secrétariat a souligné que cette approche n'était pas possible parce que les contributions financières sont calculées d'après la Résolution (1994)31 du Comité des Ministres, qui tient compte de la population et du produit intérieur brut des parties contractantes.

À la suite du débat, les membres ont demandé au Secrétariat :

- de préparer pour la prochaine réunion les scénarios financiers avec un budget total de l'APE de 400 000 euros pour une simulation avec 20, 25 et 30 pays, en partant de l'hypothèse que les activités de base de la Convention recevront en plus 300 000 euros du Budget ordinaire de l'Organisation ;
- d'évaluer la possibilité de créer un scénario avec des fourchettes barémiques qui permettraient de calculer pour chaque pays la contribution financière minimale et maximale, indépendamment de la combinaison des pays membres de l'APE ;
- de s'adresser aux plus grands contributeurs financiers (par exemple la France, l'Allemagne, la Fédération de Russie, etc.) pour évaluer leur intérêt éventuel à adhérer à l'APE. De fait, la participation de ces gros payeurs assurerait un budget plus important et plus stable pour gérer le programme de travail et de financement du personnel ;

- d'explorer la possibilité d'augmenter la contribution des grands payeurs afin d'améliorer l'impact des contributions des payeurs intermédiaires afin que le volume des contributions au budget de l'APE reflète la méthodologie du budget du CDE, les contributions des États membres étant répartis selon une formule tenant compte de la population et du produit intérieur brut.

6. Questions diverses

Les membres du Groupe de travail ont décidé de se réunir à l'issue de la réunion des Délégués du Comité des Ministres prévue le 18 mars, afin de donner suite à leurs éventuels commentaires sur le projet de résolution instituant l'APE et de discuter des nouveaux scénarios de simulation financière. Ils ont suggéré que la deuxième réunion traite également des conséquences financières et fonctionnelles, ainsi que des implications en matière de ressources humaines, de la nouvelle gouvernance résultant de la création de l'APE.

Annexe 1

LISTE DES PARTICIPANTS
(suivant ordre alphabétique anglais)

Partie contractante	Nom
République tchèque	<p>Mme Eliška ROLFOVÁ Unité des conventions internationales Service de la protection des espèces et mise en œuvre des engagements internationaux Ministère de l'Environnement</p> <p>M. Jan BROJÁČ Ministère de l'Environnement</p>
Norvège	<p>M. Øystein STØRKERSEN Conseiller principal Agence norvégienne pour l'environnement</p>
Slovénie	<p>Mme Maja HUMAR Division pour la conservation de la nature Ministère de l'Environnement et de l'Aménagement du territoire</p>
Suisse	<p>M. Martin KREBS Département fédéral des affaires étrangères DFAE Secrétariat d'Etat DFAE Division prospérité et durabilité DPD Environnement, énergie et santé</p>
Turquie	<p>M. Burak TATAR Spécialiste principal - Biologiste de la conservation Département de la gestion de la faune Direction générale de la conservation de la nature et des parcs nationaux Ministère de l'Agriculture et des Forêts</p>
Royaume-Uni	<p>M. Simon MACKOWN Ministère de l'Environnement, de l'Alimentation et des Affaires rurales</p>
Conseil de l'Europe Secrétariat	<p>M. Matjaž GRÜDEN Directeur de la participation démocratique</p>
	<p>M. Gianluca SILVESTRINI Coordinateur du Département culture, nature et patrimoine</p>
	<p>Mme Ursula STICKER Secrétaire de la Convention de Berne</p>
	<p>M. Marc HORY Manageur de projets, Convention de Berne</p>

Annexe 2 - Accord partiel sur le Fonds pour la mise en œuvre de la Convention de Berne

